



BIEN HYPOTHEQUE PAR LA BANQUE

Par **Cricri58**, le **16/05/2021** à **10:18**

Bonjour,

la **banque Y** avait un 2e rang hypothécaire sur mon pavillon. Celui-ci a été vendu par adjudication par la **banque X** qui m'avait octroyé le crédit (1er rang).

Lors de la vente et la distribution du prix la **banque Y** s'est désistée alors qu'elle aurait été remboursée de mon crédit. Elle a préféré me poursuivre cela lui rapportait beaucoup plus que de récupérer la somme en 2000 - alors qu'elle nous poursuit encore en 2021 !!!!

Nous avons gagné en appel contre la **banque Y - titre exécutoire sans compensation - sans que nous soyons informés notre avocat a négocié avec la banque pour faire valoir un titre exécutoire qui date de 28 ans**. Nous n'avons pas donné notre accord et la banque qui a retenu la somme que nous lui devons (alors que les décomptes sont faux) lors de la signification du jugement, la banque ne devait-elle pas exercer un pourvoi en cassation et produire le titre exécutoire de 1993 ?

Pouvons nous nous défendre en faisant valoir l'hypothèque sur notre pavillon - cela ne nous aurait pas fait perdre plus de 150 000 € !!!!

Nous sommes en commission de surendettement - la banque Y a été signalée comme créancier - que va-t-il se passer ?

merci pour votre aide. Nous sommes âgés et ne comprenons pas l'attitude de notre conseil.